



Prime Transport

Avec un accord Framatome datant de 2014, il est temps de faire évoluer les dispositions !

Comme vous le savez, chaque salarié de l'établissement peut bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 70% :

- D'un abonnement en transport en commun
- D'un abonnement à un service de location de vélos
- D'un abonnement SNCF (2ème classe)
- Ou d'une prise en charge des frais de carburant suivant le lieu de résidence principale par rapport à son lieu de travail suivant le barème suivant :
 - De 0 à 4,99 km : 192,60€ bruts/an
 - De 5 à 9,99 km : 243,96€ bruts/an
 - De 10 à 14,99 km : 308,16€ bruts/an
 - De 15 à 19,99 km : 372,36€ bruts/an
 - Au-delà de 20 km : 449,40€ bruts/an

Depuis plusieurs années, le prix des carburants n'a cessé d'augmenter. De nouveaux records ont été atteints cette semaine, dans le sillage de l'évolution des cours du pétrole, entraînés par les tensions géopolitiques et l'offre limitée des pays producteurs. Le coût de la vie ne cesse d'augmenter pour les salariés utilisant leurs véhicules pour travailler.

De plus, lors des dernières négociations sur les rémunérations **Framatome** (NAO 2022), nous avons constaté que certains établissements, au sein de Framatome, bénéficient de meilleures prises en charge. Dans une lettre ouverte, adressée à la Direction, la **CFDT** a porté plusieurs revendications sur différents thèmes, dont celui-ci. De plus, nous demandons l'ouverture d'une négociation spécifique sur les Indemnités Journalières de Déplacement et sur les Indemnités Kilométrique. Par cette communication, la **CFDT Framatome** formalise et demande l'ouverture de ces négociation dans les plus brefs délais.

Sur tous les fronts pour défendre le pouvoir d'achat et obtenir de nouveaux droits pour les salariés, la **CFDT** demande des négociations avec la Direction ! Mais pour obtenir un meilleur accord nous aurons besoins de chacun et chacune d'entre vous pour peser dans ces accords !

Vous pouvez compter sur la **CFDT**, pour ne rien lâcher !

Quelques chiffres de 2014 à aujourd'hui...

De 2014 à février 2022, le prix des carburants a évolué de :

- +27,46 % pour le gazole
- +18,2% pour le sans plomb 98

Soit pour un plein de 40 litres de gazole en 2014 un montant de 44€ contre 64,40€ aujourd'hui.

Pour le sans plomb, un montant de 50,40€ en 2014 contre 64,80€ aujourd'hui.

Le prix moyen d'un véhicule a évolué de plus de 6,7% entre 2014 et 2022.

Pour les pneumatiques, en raison de l'augmentation du coût des matières premières, une hausse du prix de près de 6% est attendue pour 2022.

Le prix des péages, depuis 10 ans a évolué de 13 à 22%.